

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 novembre 2004
Français
Original: anglais

**Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui
des Nations Unies au Timor oriental**

(Pour la période allant du 14 août au 9 novembre 2004)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 14 mai 2004, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une période de six mois, avec pour objectif de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Au paragraphe 6 de cette résolution, le Conseil m'a prié de le tenir pleinement et régulièrement informé de l'évolution de la situation sur le terrain et de l'application de sa résolution, en particulier en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des tâches essentielles du mandat de la Mission et, à cet effet, de présenter un rapport dans les trois mois suivant la date d'adoption de la résolution, puis tous les trois mois par la suite. Au paragraphe 7 de sa résolution, le Conseil a demandé que soient incluses dans le rapport des recommandations sur les tâches et la structure des composantes police et militaire pour qu'il les examine en novembre 2004. Le présent rapport fait le point sur les activités menées par la MANUTO depuis la publication, le 13 août 2004, de mon dernier rapport (S/2004/669), et comprend des recommandations fondées sur les constatations d'une mission intégrée d'évaluation technique qui s'est rendue au Timor-Leste en octobre 2004.

II. Évolution récente de la situation politique au Timor-Leste

2. Durant la période à l'examen, la paix et la stabilité ont continué de régner au Timor-Leste, après que, le 20 juillet, la police eut dispersé une manifestation au moyen de gaz lacrymogènes. Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour s'attaquer aux problèmes urgents auxquels le pays est confronté, notamment celui des anciens combattants et celui de la violence entre les groupes d'arts martiaux. L'inscription des électeurs a été menée à bien et des préparatifs sont en cours pour les élections locales. Le Parlement national a fait, jusqu'ici en vain, des efforts soutenus pour choisir le *Provedor* pour les droits de l'homme et la justice. Les relations du Timor-Leste avec les pays voisins continuent de se développer, même si aucun accord n'a encore été conclu sur la délimitation des frontières et les autres questions en suspens.



3. La session de 2004-2005 du Parlement national, qui a fait sa rentrée le 21 septembre après les vacances d'été, a été saisie d'un certain nombre d'importants projets de loi, dont un projet de loi sur les réunions et les manifestations, un projet de loi organique relatif au Procureur général, des amendements à la loi sur la magistrature, un élargissement de la Commission accueil, vérité et réconciliation ainsi que des rapports de la Commission des ex-combattants et de la Commission des anciens combattants. S'agissant du projet de loi sur les réunions et les manifestations, certains groupes de défense des droits de l'homme se sont déclarés préoccupés par ses dispositions restrictives en matière d'organisation et de conduite de manifestations. Ceci montre une nouvelle fois qu'il est souhaitable d'élargir le dialogue et le débat entre le Gouvernement et la société civile sur nombre des problèmes importants dont le Parlement est saisi.

4. Les 16 et 17 août, le Parlement a tenu une session extraordinaire durant les vacances parlementaires pour choisir le *Provedor* pour les droits de l'homme et la justice. Toutefois, aucun des trois candidats n'avait recueilli assez de voix après deux tours de scrutin. Le Parlement a donc rouvert la liste des candidatures à ce poste le 5 octobre et, le 25 octobre, a tenté à nouveau d'élire le *Provedor*. Une fois encore, aucun des deux candidats n'a obtenu la majorité absolue requise pour l'emporter. Or le poste est important, et le Parlement devrait donc s'efforcer de nommer rapidement le *Provedor*.

5. L'inscription des électeurs en vue des élections locales a pris fin le 31 juillet, quelque 400 000 personnes s'étant inscrites sur les listes électorales. Le processus s'est, d'une manière générale déroulé sans problème; quelques membres d'un groupe politique d'opposition ont toutefois été arrêtés dans certains districts en relation avec des allégations d'entrave à l'inscription sur les listes électorales et de destruction des cartes d'électeur. Ces incidents donnent à penser que lors du scrutin, il sera probablement nécessaire de placer les bureaux de vote se trouvant dans ces districts sous étroite surveillance.

6. La Commission électorale nationale et le Secrétariat technique de l'administration électorale ont continué de préparer les élections des chefs et des conseils des *Suco*. Le Gouvernement prévoit d'organiser les élections locales en plusieurs étapes dans tout le pays avant le commencement du prochain exercice budgétaire, en juillet 2004. Le 22 octobre, la Commission électorale nationale a approuvé les procédures de présentation des candidatures mais n'a pas encore publié le calendrier électoral ni approuvé un certain nombre d'autres procédures, notamment en ce qui concerne le vote et le dépouillement du scrutin. Un programme d'éducation civique sur les élections est actuellement en cours d'exécution. Le Président Gusmão se rend dans les districts du pays avec des représentants du Gouvernement pour s'entretenir avec la population dans le cadre de son programme « présidence ouverte ». À ce jour, le Président s'est rendu dans quatre districts. Le Premier Ministre, Mari Alkatiri, consacre également un temps considérable à l'éducation civique lors des visites qu'il effectue dans diverses régions du pays.

7. Consciente de la nécessité de trouver d'urgence des solutions au problème des anciens combattants suite aux manifestations qui ont eu lieu à Dili les 19 et 20 juillet par un groupe composé essentiellement d'anciens combattants, la direction du pays a fait divers efforts pour répondre aux griefs des anciens membres de la résistance et d'autres insatisfaits. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil de sécurité, un dialogue national entre les anciens combattants et les institutions de l'État a eu

lieu le 21 août et une déclaration finale a été rendue publique, qui définit les engagements des deux parties. Toutefois, aucune d'entre elles n'est satisfaite du résultat du dialogue. Afin de progresser dans le règlement du problème, le Président Gusmão a donc pris les dispositions voulues pour qu'un éminent dirigeant du mouvement des anciens combattants tienne une réunion de suivi avec le Premier Ministre afin d'examiner les préoccupations des anciens combattants. Si les deux protagonistes ont déclaré qu'ils étaient prêts à discuter, la réunion n'a pas encore eu lieu. Dans l'intervalle, le Premier Ministre, a tenu une réunion avec le corps diplomatique à Dili le 26 octobre, pour solliciter l'appui de ce dernier en faveur d'un programme qui, reconnaissant le rôle joué par les anciens combattants et leur rendant hommage, contribuerait à leur réinsertion dans la vie civile et aiderait financièrement les plus nécessiteux d'entre eux et leurs familles. L'aide internationale sera un élément critique du règlement de ce problème.

8. Dans le même temps, la commission parlementaire chargée des anciens combattants est en train d'examiner le rapport final de la Commission des ex-combattants et de la Commission des anciens combattants. Comme la commission parlementaire n'avait pas fait de progrès significatifs au 14 septembre, date à laquelle elle aurait dû remettre son rapport, le délai a été prorogé et ses attributions élargies, à l'élaboration d'un projet de loi reconnaissant le rôle joué par les anciens combattants.

9. Pendant que les travaux se poursuivent sur le rapport de la Commission des anciens combattants et celui de la Commission des ex-combattants, qui ont trait aux membres de la résistance armée, le Président Gusmão a constitué la Commission des cadres de la résistance, qui est chargée de recenser les membres civils de la résistance. Étant donné la complexité de la question, tenant notamment au fait que davantage de gens affirment avoir fait partie de la résistance civile que de la résistance armée et que les structures de celle-ci sont moins claires, la Commission des cadres de la résistance va sans doute avoir énormément de difficultés à s'acquitter de son mandat.

10. Des efforts ont aussi été faits par le Gouvernement pour enrayer l'augmentation récente des incidents violents entre groupes d'arts martiaux. Au début du mois d'octobre, le Ministre des affaires étrangères, José Ramos-Horta, s'est rendu sur les lieux de tels incidents pour rechercher une solution. Le 27 octobre, la Police nationale timoraise, assistée par le Cabinet du Président, a organisé un atelier lors duquel les groupes d'arts martiaux et des représentants des institutions de l'État concernées ont examiné les mesures susceptibles de régler le problème.

11. Le 18 août, le Président Gusmão a remis aux membres du Corps diplomatique et à la MANUTO un exemplaire du rapport final de la Commission d'enquête indépendante qui avait été chargée d'enquêter sur l'incident s'étant produit le 24 janvier à Los Palos et lors duquel des membres des forces armées (F-FDTL) s'étaient heurtés à des membres de la police nationale. Le rapport présente un aperçu général de la situation – médiocre – dans laquelle se trouvent actuellement les F-FDTL, propose des solutions aux problèmes qu'elles connaissent mais n'aborde pas la question des responsabilités individuelles en ce qui concerne l'incident. La prise des mesures strictes à l'endroit des membres des F-FDTL reconnus responsables de cette grave attaque contre l'autorité civile marquerait une

étape importante dans le règlement des nombreux problèmes que connaissent les forces armées.

12. En septembre, avec l'appui de la MANUTO et de plusieurs programmes des Nations Unies, le Gouvernement a officiellement lancé le processus d'établissement de rapports sur la manière dont il applique sept traités majeurs en matière de droits de l'homme auxquels le Timor-Leste a adhéré. L'incorporation, en mai 2002, des dispositions de ces traités dans le droit interne du Timor-Leste représente une étape importante dans la mise en œuvre des normes internationales en matière des droits de l'homme. L'application intégrale de ces normes exige, toutefois, que tous les droits de l'homme universellement reconnus, notamment la liberté de parole, la liberté de la presse et la liberté de réunion, soient dûment respectés et protégés.

13. Les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie ont été renforcées par la visite que le Premier Ministre, Mari Alkatiri, a effectuée à Djakarta du 19 au 22 octobre à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président indonésien, Susilo Bambang Yudhoyono. La participation du Ministre des affaires étrangères, M. Horta, aux cérémonies organisées à Kupang, au Timor occidental, en août pour célébrer l'indépendance de l'Indonésie atteste elle aussi de l'amélioration des relations entre les deux pays. Néanmoins, contrairement aux attentes, les pourparlers relatifs à la délimitation de la frontière n'ont pas abouti à un accord définitif en octobre, bien que les deux parties se soient rencontrées deux fois, une fois en septembre et une fois en octobre. Il est essentiel que les bonnes relations entre les deux pays trouvent une expression concrète dans le règlement des problèmes bilatéraux en suspens. À cet égard, les deux pays doivent finaliser rapidement un accord sur leur frontière terrestre pour promouvoir la stabilité et la paix dans la région. La MANUTO est prête à continuer d'assister les deux pays dans les efforts qu'ils déploient conjointement à cet égard.

14. La deuxième série de négociations sur les frontières maritimes a eu lieu avec l'Australie à Canberra et à Darwin durant les deux dernières semaines du mois de septembre et à Dili à la fin du mois d'octobre. Il faut espérer qu'un arrangement mutuellement avantageux qui permette l'exploitation des ressources pétrolières et gazeuses de la région sera rapidement conclu.

15. Le 19 septembre, un navire indonésien a pénétré dans les eaux territoriales du Timor-Leste à la poursuite d'un navire d'excursion privé. Peu après, il est retourné dans les eaux indonésiennes. Le 2 novembre, des militaires indonésiens ont franchi la Ligne de coordination tactique dans la région de Cruz, dans l'enclave d'Oecussi. Il faut espérer que de tels incidents ne se reproduiront plus, pour qu'il ne soit pas porté atteinte aux relations amicales que les dirigeants des deux pays ont si bien réussi à entretenir.

III. Activités de l'Organisation des Nations Unies

A. Rôle de la Mission

16. À la suite de l'examen de mon rapport précédent (S/2004/669) par le Conseil de sécurité le 24 août 2004, mon Représentant spécial a constitué huit groupes de travail pour examiner certaines des préoccupations exprimées par les États Membres. Ces groupes de travail réunissent toutes les parties, notamment le

Gouvernement du Timor-Leste, la MANUTO, les institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Ces groupes doivent contribuer à l'identification en temps voulu des activités qui doivent être exécutées pour passer sans heurt des opérations de maintien et de consolidation de la paix à des activités plus traditionnelles, à savoir la fourniture d'une aide à la mise en place des institutions et au développement durable.

17. Lorsque la Mission touchera à sa fin, il sera essentiel d'organiser dans le pays une campagne d'information systématique et coordonnée pour rassurer la population locale quant à la poursuite de la fourniture d'une aide internationale par l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux. Le processus a déjà commencé au moyen de la diffusion hebdomadaire en tetum, la langue locale, d'une nouvelle émission de radio.

18. En application de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, une mission intégrée d'évaluation technique du Siège s'est rendue au Timor-Leste au début du mois d'octobre pour étudier la situation sur le terrain. Durant sa visite, la mission a eu de longs entretiens avec des dirigeants, des organisations non gouvernementales et des membres de la société civile, des partis politiques, des représentants de la communauté diplomatique, et des responsables des programmes et institutions des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods ainsi que de la MANUTO. Elle s'est aussi rendue dans les districts frontaliers.

19. La mission a constaté que depuis le début de la phase de consolidation de la MANUTO en mai 2004, le Timor-Leste avait encore progressé dans la mise en place des institutions publiques et services de sécurité majeurs et avait adopté un certain nombre de textes législatifs importants. Néanmoins, d'importantes difficultés demeurent et il est essentiel que l'assistance internationale se poursuive. De l'avis unanime, les tâches, la composition et les effectifs de la MANUTO, y compris les composantes militaires et de police, doivent demeurer inchangés jusqu'en mai 2005. On trouvera ci-après des détails sur les conclusions de la mission d'évaluation.

Programme I

Appui à l'administration publique et au système judiciaire du Timor-Leste ainsi qu'à la justice en matière de crimes graves

1. Appui à l'administration publique et au système judiciaire

20. Si des progrès ont été réalisés durant la période à l'examen, le développement de l'administration publique timoraise continue de nécessiter une aide internationale substantielle à court et à moyen terme. Le recrutement d'homologues timorais pour les postes clefs s'est amélioré de manière notable. Certaines institutions publiques sont désormais beaucoup moins dépendantes des experts internationaux, et c'est ainsi que tous les postes de direction de l'Autorité des services bancaires et des paiements sont occupés par des Timorais. Toutefois, certains autres postes clefs ne sont toujours pas pourvus, notamment ceux de secrétaire permanent d'un certain nombre de ministères, et des Timorais doivent encore être recrutés pour pouvoir pourvoir de nombreux postes de rang intermédiaire. Dans l'ensemble, de nombreuses institutions publiques continuent d'avoir besoin de conseillers internationaux pour fonctionner efficacement. C'est dans les secteurs de la justice et

des finances que cela est le plus patent, et une formation spécialisée dans les domaines du droit, de la comptabilité et de l'audit est nécessaire pour amener ces secteurs à un niveau professionnel de connaissances et de compétences. À ce jour, certains conseillers internationaux continuent d'exercer des fonctions clefs, faute de Timorais compétents et expérimentés.

21. Si les 58 conseillers civils de la MANUTO continuent de former et d'encadrer leurs homologues timorais dans le cadre de l'approche globale du développement des capacités institutionnelles, leur rôle a changé et est plus axé sur le renforcement des capacités institutionnelles que sur la formation et l'encadrement des individus. En vue de l'achèvement du mandat de la MANUTO en mai 2005, les conseillers encouragent les institutions timoraises à s'engager davantage à tous les stades du renforcement des capacités en impliquant et en faisant intervenir directement la section de coordination des opérations de renforcement des capacités du Cabinet du Premier Ministre. Le renforcement des capacités est axé sur trois domaines en particulier : les compétences et les connaissances, les systèmes et les processus, et les attitudes et les comportements. Des plans d'action concrets sont en train d'être finalisés pour guider les activités durant la période à venir. Avec les institutions publiques, les conseillers sont en train de formuler des stratégies de sortie pour assurer la durabilité de l'appui après la fin du mandat de la MANUTO. Ceci implique que l'on trouve des partenaires pour fournir une assistance après mai 2005.

22. Le secteur de la justice demeure particulièrement faible. Avec le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires, la MANUTO continue d'appuyer le renforcement de l'institution judiciaire, dans laquelle 21 conseillers internationaux travaillent à la mise en place dans le pays d'un système judiciaire indépendant. Toutefois, jusqu'à présent, la plupart des conseillers n'ont pas d'homologue ayant la formation juridique requise ou n'en ont pas du tout.

23. Quatre juges internationaux ont récemment été recrutés pour siéger aux tribunaux de district, ce qui a permis à ces derniers de fonctionner plus efficacement et de réduire leurs arriérés d'affaires pénales de droit commun. Des projets de code pénal et de code de procédure pénale sont actuellement à l'examen, et une loi organique relative au Procureur général a été élaborée avec l'aide de conseillers de la MANUTO et devrait être approuvée par le Gouvernement avant d'être présentée au Parlement national. Une fois adoptés, ces textes contribueront à préciser le rôle et les compétences de la police et du ministère public.

24. Des magistrats nationaux suivent au Centre de formation judiciaire une formation obligatoire qui leur est dispensée par des conseillers de la MANUTO car il n'y a pas suffisamment de juristes timorais pour dispenser la formation de troisième cycle et professionnelle correspondant aux postes en question. La première promotion, qui comprend 61 juges, procureurs et avocats a commencé un programme de formation de 36 mois. Les intéressés devront achever ce programme avec succès pour que leur nomination soit confirmée. Pour faire face à la grave pénurie d'interprètes et de traducteurs dans le secteur de la justice, un programme de formation a été lancé en octobre à l'intention des interprètes et traducteurs nationaux.

25. Lors de la planification de la phase de consolidation de la MANUTO, les 58 postes de conseiller civil ont été soigneusement identifiés par la MANUTO en collaboration avec le Gouvernement, le PNUD et d'autres partenaires. Il s'agissait

de répondre aux besoins les plus critiques d'aide extérieure du Timor-Leste. Le travail accompli par ces conseillers devait être complété par un programme d'assistance de 102 conseillers civils administré par le PNUD. Faute de ressources financières, seuls 50 conseillers civils ont jusqu'ici été recrutés dans le cadre de ce programme. L'évolution de la situation au cours des six derniers mois a montré que le travail des conseillers civils était essentiel s'agissant d'aider le pays à se doter des structures juridiques et institutionnelles indispensables et de veiller à ce que les institutions vitales continuent de fonctionner dans la stabilité pendant que les Timorais développent leurs propres capacités.

26. Le présent rapport et mon dernier rapport ont rendu compte de ce que le Timor-Leste avait accompli depuis mai 2004. Il est toutefois également clair que l'administration publique et le système judiciaire demeurent faibles et fragiles et que la poursuite de l'aide internationale demeure indispensable au stade actuel. Il est généralement admis, et je partage cette opinion, qu'il sera très important de maintenir les 58 postes de conseiller civil au sein de la MANUTO pendant les six prochains mois. Il serait prématuré de réduire leur nombre maintenant, car cela ne manquerait pas d'avoir des répercussions sur certaines fonctions essentielles des institutions publiques. Au cours des six prochains mois, ces conseillers continueront de former leurs homologues timorais, de coopérer à la mise en place des infrastructures juridiques et d'aider les institutions publiques à fonctionner efficacement et dans la stabilité. Dans le même temps, une stratégie de retrait efficace et cohérente doit être mise au point afin que, lorsque ces conseillers partiront en mai prochain, des Timorais ou d'autres donateurs multilatéraux ou bilatéraux assument leurs fonctions.

2. Appui à la justice en matière de crimes graves

27. Depuis mon dernier rapport au Conseil, on a continué de s'efforcer, en ce qui concerne les crimes graves, de réaliser les objectifs définis au paragraphe 8 de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Le Groupe des crimes graves est en train d'achever ses enquêtes, qui concernent essentiellement ceux qui ont organisé la violence et les auteurs directs des crimes les plus choquants. Il est probable que plusieurs actes d'accusation concernant environ 25 personnes seront approuvés et déposés d'ici à la fin du mois de novembre. Ces actes d'accusation ne devraient pas aboutir à des procès supplémentaires car on ne sait pas où se trouvent les accusés à l'exception d'un seul, qui est actuellement détenu pour le meurtre, commis le jour de la consultation populaire, de deux agents timorais des Nations Unies.

28. On prévoit qu'à la fin de l'année cinq procès concernant 19 accusés auront été achevés et que sept procès concernant 12 accusés demeureront pendants. Conscient de l'obligation d'achever tous les procès d'ici à mai 2005, le Groupe des crimes graves s'est abstenu de dresser des actes d'accusation qui auraient vraisemblablement abouti à des procès supplémentaires. Afin de juger ce nombre important d'affaires avant le 20 mai 2005, les commissions spéciales ont allongé la durée des audiences dans la seule salle disponible et tentent de prendre des dispositions pour qu'une seconde salle puisse être utilisée pour les procès, au moins à temps partiel. En raison de la formation obligatoire que suit actuellement le personnel judiciaire national, les commissions ont reprogrammé les procès pour tenir compte du fait que les juges nationaux sont moins disponibles pour siéger dans les commissions.

29. Durant la période à l'examen, le Groupe des crimes graves a demandé aux commissions spéciales de délivrer 60 nouveaux mandats d'arrêt. Les commissions spéciales ont délivré 39 mandats d'arrêt durant cette période, et 88 demandes de mandat d'arrêt demeurent actuellement pendantes. À ce jour, les commissions ont délivré 153 mandats d'arrêt dans des affaires de crime grave et ont rejeté trois demandes.

30. Le Groupe des crimes graves a l'intention de remettre tous les corps non identifiés aux familles des victimes et d'inhumer les dépouilles non identifiées; toutes les informations dont il dispose à leur sujet seront remises aux autorités locales.

31. Le Groupe se prépare également à rendre les travaux qu'il a accomplis jusqu'ici accessibles aux autorités nationales et autres autorités compétentes lorsque la Mission se terminera en mai 2005. À cette fin, la masse d'éléments de preuve et de documents juridiques qu'il a réunis est en train d'être soigneusement organisée et la confidentialité des informations « sensibles » concernant des témoins est protégée.

32. Comme je l'ai noté dans mes rapports précédents, l'action menée en ce qui concerne les crimes graves risque de ne pas apaiser pleinement la soif de justice des personnes qui ont été victimes de la violence en 1999, étant donné le peu de temps et de ressources qui sont encore disponibles. Diverses propositions ont été faites et des efforts continuent d'être déployés pour régler la question. Ils font l'objet d'un examen approfondi afin que soit trouvée la meilleure solution possible.

33. La Commission accueil, vérité et réconciliation est en train d'élaborer son rapport final. La MANUTO continue de lui apporter un appui essentiel, notamment en lui donnant des conseils techniques dans le domaine de la justice et de la sécurité, en participant à de petits groupes de liaison et en l'aidant à élaborer le chapitre de son rapport final consacré au contexte juridique.

Programme II

Appui au renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste

34. Parmi d'autres facteurs, l'absence d'un cadre juridique approprié avait eu des effets néfastes sur l'efficacité opérationnelle ainsi que sur la formation et le développement de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL). Suite à la promulgation de la loi organique et du code disciplinaire de la police nationale, respectivement en mai et juin 2004, des améliorations ont été constatées dans plusieurs domaines professionnels tant au niveau de la police que des unités spéciales. Les conseillers de la police civile de la MANUTO ont apporté une contribution importante à cet égard.

35. À ce stade, les conseillers de la police civile, qui sont déployés auprès des agents de la police nationale, continuent de jouer un rôle déterminant dans la formation en cours d'emploi et l'encadrement des membres de la police nationale, et ce, en coordination étroite avec d'autres programmes bilatéraux et multilatéraux de formation de la police. En outre, les unités nationales et unités spéciales bénéficient d'une formation spécialisée dans des domaines tels que les enquêtes sur les lieux de crime, la manipulation des preuves, la procédure d'autopsie, les tactiques de défense et la lutte antiémeutes, et la sensibilisation à la violence familiale.

36. Comme il a été indiqué précédemment, la MANUTO a élaboré un plan de renforcement des compétences de la PNTL sur la base des résultats d'une enquête effectuée auprès des agents de la Police nationale. L'exécution du plan pour remédier aux lacunes en matière de capacités de la police a commencé le 20 septembre et est menée par les conseillers de la police de la MANUTO aux échelons du district et du sous-district dans le cadre d'un programme de formation des formateurs afin d'en assurer la viabilité à long terme. Pour que les objectifs proposés dans le plan soient pleinement atteints d'ici à mai 2005, il faut que le nombre des conseillers de la police soit maintenu au niveau autorisé de 157 (au maximum) et que la structure actuelle de la composante police de la MANUTO reste inchangée.

37. La deuxième phase de la formation du Groupe de réserve de la police par les conseillers de la MANUTO, qui a débuté en juin, a été menée à bien à la fin août. Suite à la décision du Gouvernement de confier au Groupe de réserve un nouveau rôle axé sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, une formation en cours d'emploi d'une période additionnelle de trois mois a été jugée nécessaire pour améliorer encore davantage les capacités du Groupe; cette formation est en cours. Depuis l'incident du 20 juillet, au cours duquel des agents de la police nationale ont fait usage d'une force excessive pour disperser une manifestation essentiellement pacifique, le Groupe d'intervention rapide suit également une formation additionnelle, comme le Premier Ministre l'a demandé à mon Envoyé spécial. Cette formation porte sur tous les aspects du rôle professionnel du Groupe, mais est axée sur la direction, le commandement et le contrôle, et la gestion des manifestations et des émeutes, de manière à améliorer la performance du Groupe s'il devait à l'avenir faire face à une situation analogue.

38. L'Unité des gardes frontière a presque atteint l'effectif envisagé de 300 hommes puisqu'elle compte actuellement 296 personnes dûment formées qui sont responsables de tous les points de jonction dans les trois districts frontaliers. La composante police de la MANUTO a mis au point un module de formation en cours d'emploi spécifique à l'intention de tous les agents de patrouille frontalière; cette formation sera dispensée au cours des mois à venir et sera axée sur le maniement des armes à feu et l'usage de la force.

39. N'étant équipée que de deux canots pneumatiques, l'Unité marine de la Police nationale a une capacité d'intervention limitée. Ces embarcations ne sont pas adaptées à la navigation en haute mer et sont toutes les deux basées à Dili. De ce fait, le reste de la côte est exposé à la contrebande et à d'autres activités illégales et la zone économique n'est guère protégée de la pêche illégale.

40. Les efforts de la MANUTO ont été complétés par d'autres programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement de la Police nationale. La première d'une série de cours de « formation des formateurs » dispensée par des formateurs australiens a débuté le 11 octobre dans le cadre du programme d'assistance Australie/Royaume-Uni. Au total 50 agents de la police nationale seront formés sur une période de deux mois. La Chine, la Malaisie et la Thaïlande coopèrent à la formation de cadres moyens et supérieurs de la Police nationale, en offrant divers cours spécialisés. La Malaisie a également apporté une assistance à la formation des formateurs à l'académie de police et au Groupe de réserve de la police nouvellement créé ainsi qu'au Groupe d'intervention rapide. Les États-Unis d'Amérique ont décidé récemment de fournir une aide supplémentaire à la police

nationale en assurant une formation dans des domaines spécialisés tels que la lutte anti-insurrectionnelle et la criminalistique.

41. Grâce aux efforts de formation et d'encadrement indiqués ci-dessus, le développement de la police nationale s'est poursuivi au cours de la période considérée. Les agents de police améliorent progressivement leurs compétences et acquièrent de l'expérience dans plusieurs aspects du maintien de l'ordre. Ils sont de plus en plus capables d'assurer les opérations quotidiennes habituelles de maintien de l'ordre. Avec la promulgation de la loi organique définissant le rôle de la police nationale a commencé un processus de révision des procédures opérationnelles permanentes et des directives en fonction de la loi qui contribuera à développer encore davantage la Police nationale.

42. Toutefois, il reste un certain nombre de problèmes fondamentaux concernant notamment le manque de connaissances et d'expertise, la capacité de gestion administrative, le manque de matériel, l'infrastructure et l'appui logistique, les mécanismes de coordination et la législation nécessaire pour compléter la loi organique. En particulier, la police nationale continue d'être en proie à l'absence de discipline et au non-respect des droits de l'homme. Des incidents concernant des violations des droits de l'homme et d'autres abus de pouvoir par des agents de la Police nationale continuent d'être signalés fréquemment. La situation est aggravée par le fait que ni l'Inspectorat, ni le Bureau de l'éthique professionnelle ne disposent pas de ressources suffisantes et ne sont donc pas en mesure d'effectuer des enquêtes sur tous les incidents signalés. Il faudra du temps pour résoudre ces problèmes et il faut absolument que la communauté internationale continue d'apporter son assistance.

43. Un grand nombre d'armes à canon long ont été achetées récemment pour la Police nationale, ce qui a porté à 453 le nombre total des armes de ce type disponibles actuellement dans l'arsenal de la police. Mon Représentant spécial et le Premier Ministre sont convenus que les agents de la police nationale ne porteraient pas ces armes dans les lieux publics et que des limites, clairement énoncées, seraient imposées quant à leur utilisation.

44. Au cours des six mois à venir, les conseillers de la police civile de la MANUTO s'emploieront à contribuer à la transformation de la police nationale en un service de police apolitique, impartial et professionnel en lui assurant formation et encadrement aux fins d'améliorer ses capacités professionnelles et techniques pour qu'elles soient conformes aux normes internationales. Ils continueront d'être affectés auprès de leurs homologues timorais au siège de la police nationale, dans tous les districts et unités spécialisées de police afin de faciliter leur interaction. Cette assistance devra être complétée par d'autres programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux. Le Gouvernement devra notamment prendre un certain nombre de mesures, notamment l'adoption rapide de la législation apparentée, telle que le code pénal et le code de procédure pénale et diverses lois relatives à l'immigration, à la criminalité transnationale, aux armes à feu et aux explosifs. Il est indispensable de continuer à mettre l'accent sur la nécessité pour les agents de police de s'astreindre à la discipline et de faire preuve de maîtrise de soi. Il importe également de mettre en place un organe de contrôle externe à l'échelon national et à l'échelon du district pour examiner les plaintes formulées par le public contre la police. Le succès dépend également de l'adoption de mesures disciplinaires strictes à l'égard des agents de police qui ont été reconnus coupables de violations des

droits de l'homme et d'abus de pouvoir, notamment à l'occasion des manifestations du 20 juillet.

Programme III

Appui à la sécurité et à la stabilité du Timor-Leste

45. La situation en matière de sécurité est restée de manière générale calme et pacifique. Toutefois, des activités criminelles, telles que la contrebande et le commerce illégal, se sont poursuivies. Les tensions résultant des manifestations organisées essentiellement par des anciens combattants et les violents incidents qui éclatent entre des groupes d'adeptes d'arts martiaux continuent de constituer une menace potentielle à la sécurité du pays. Bien que le Timor-Leste n'ait pas été pris pour cible, le récent attentat à l'explosif à Jakarta vient de nouveau rappeler que les attaques terroristes constituent une menace réelle dans la région et qu'il importe de prendre des mesures de prévention.

46. La capacité des forces armées du Timor-Leste (F-FDTL) continue d'augmenter, mais reste entravée par un manque de personnel expérimenté, de régimes de formation appropriés et de matériel et par des moyens logistiques limités. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, les travaux relatifs à l'élaboration du plan de défense appelé « Défense 2020 » se poursuivent avec l'assistance d'un conseiller financé par une aide bilatérale. Les forces armées ont mené une nouvelle campagne de recrutement de soldats. Une fois que ce processus sera terminé, la formation des 260 nouvelles recrues commencera à la mi-novembre. Il est envisagé que les forces armées, pour la première fois de leur histoire, assureront elles-mêmes avec leur propre personnel la formation des soldats, les partenaires bilatéraux ne faisant que donner des conseils et apporter une assistance en cas de besoin.

47. La composante militaire de la MANUTO continue de soutenir les efforts que mènent les organismes timorais chargés de la sécurité pour maintenir la sécurité et la stabilité du pays. Tout en se tenant au courant de la situation et assurant une présence rassurante grâce à des patrouilles fréquentes dans les zones frontalières, la composante militaire continue d'aider au développement des forces armées au moyen de son programme de transfert de compétences et de connaissances pour que les Timorais puissent acquérir les compétences techniques et pratiques ainsi que l'expérience opérationnelle nécessaires. Cinq modules de formation (police militaire, ingénierie, activités du personnel opérationnel, collecte de l'information militaire et activités du personnel logistique) ont été lancés en août et septembre. Il est prévu que le programme se poursuive jusqu'à la fin du mandat de la mission en mai 2005 et comprenne également une formation plus spécialisée ainsi qu'une reprise de la formation aux compétences militaires de base selon les besoins.

48. Parallèlement, la composante militaire s'est vivement efforcée d'encourager une collaboration étroite entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité. Dans le cadre de la stratégie de sortie de la mission, la composante militaire a pris des dispositions pour que des réunions soient organisées régulièrement entre les parties timoraise et indonésienne et se poursuivent après mai 2005. Suite à la participation du commandant général des forces armées à la réunion des chefs précédemment tenue entre le commandant de la Force de la MANUTO et le commandant régional de l'armée indonésienne, pour la première fois, le

commandant général de la police nationale ainsi que le chef de l'Unité des gardes frontière ont participé à cette réunion à la mi-octobre.

49. Les officiers de liaison de la MANUTO ont joué un rôle déterminant en suivant l'évolution de la situation en matière de sécurité le long de la frontière et en facilitant les contacts entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières. Grâce à leurs efforts, des réunions hebdomadaires se tiennent régulièrement à des points de jonction le long de la frontière, au cours desquelles les membres des organismes chargés de la sécurité aux frontières examinent et règlent les problèmes et incidents frontaliers. Ces réunions contribuent à favoriser la compréhension mutuelle et la confiance entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières.

50. La force de sécurité de la MANUTO est toujours prête à assurer la protection des officiers de liaison et du reste du personnel des Nations Unies et à les évacuer au besoin, tandis que le Groupe international d'intervention est prêt à intervenir en cas de situation exceptionnelle. Suite à l'incident du 20 juillet et au récent attentat à l'explosif à Jakarta, des agents supplémentaires ont été affectés au Groupe en vue de renforcer la section déployée à Dili pour protéger le personnel et les installations des Nations Unies.

51. Les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité aux frontières au cours des six derniers mois ont été plus lents que prévu. De ce fait, plusieurs des facteurs justifiant la présence de la composante militaire de la MANUTO n'ont pas changé. Malgré les efforts déployés, le Timor-Leste et l'Indonésie ne sont pas parvenus à un accord final sur la démarcation de leur frontière terrestre. Les organismes timorais chargés de la sécurité aux frontières ne sont pas encore suffisamment capables de gérer tout seuls les affaires frontaliers, et ils n'ont pas encore atteint le niveau qui leur permettrait de traiter avec leurs homologues indonésiens sans l'appui de la composante militaire de la MANUTO. Certes, à mesure qu'elle acquiert des compétences et de l'expérience, la police nationale améliore sa capacité de faire face aux problèmes de sécurité mais elle n'est pas encore en mesure d'assurer la protection et l'évacuation des officiers de liaison de la MANUTO. On ne peut pas exclure la possibilité d'une situation exceptionnelle qui dépasserait la capacité d'intervention de la police nationale.

52. Compte tenu de ce qui précède et du fait que les effectifs de la composante militaire sont déjà au strict minimum, il sera nécessaire de maintenir les 477 membres du personnel militaire autorisé pour les six prochains mois. La composante militaire continuera de s'acquitter des fonctions que lui a assignées le Conseil de sécurité visant à promouvoir la sécurité et la stabilité au Timor-Leste. Les 42 officiers de liaison continueront de faciliter les contacts entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières et de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité le long de la frontière; la force de sécurité de 310 hommes continuera d'assurer la protection des officiers de liaison et d'autres membres du personnel des Nations Unies et de maintenir une présence rassurante. Le Groupe international d'intervention de 125 hommes continuera de mener des opérations préventives et d'intervenir en cas de situation exceptionnelle. Cette assistance sera certes fournie jusqu'en mai 2005, mais il importe que le Timor-Leste et l'Indonésie saisissent cette occasion pour redoubler d'efforts, y compris au plus haut niveau, en vue de conclure le plus tôt possible un accord sur la démarcation de

la frontière terrestre. En attendant la conclusion d'un tel accord, il faudrait conclure un accord provisoire pour faciliter la gestion de la frontière.

B. Rôle du système des Nations Unies

53. L'économie du Timor-Leste a montré des signes de reprise : l'inflation a été modérée au cours des derniers mois et le PIB réel devrait progresser de 1 % en 2004. L'expansion du secteur bancaire s'est poursuivie. Une troisième banque commerciale a commencé ses opérations en août 2004 et le taux de demande des prêts bancaires a augmenté récemment. Toutefois, l'intermédiation financière reste modeste, une part considérable des dépôts bancaires étant investie à l'étranger et les services bancaires formels essentiellement limités à Dili. La politique budgétaire du Gouvernement demeure prudente. Des mesures ont été prises pour s'attaquer aux problèmes structurels profondément enracinés du Timor-Leste, en particulier le sous-développement du secteur privé, et plusieurs lois, telles que celle concernant les entreprises commerciales, ont été adoptées en vue de mettre en place un cadre juridique pour les activités commerciales.

54. La Banque mondiale élabore actuellement un programme de gestion financière pour répondre aux besoins à moyen et à long terme du secteur financier du pays en matière de développement des capacités. À cette fin, elle a conduit dans le pays, fin août et début septembre, une mission commune de donateurs pour déterminer les besoins, qui sera suivie d'une autre mission en novembre. En sa qualité de dépositaire du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, la Banque mondiale supervise des projets dans les secteurs de l'agriculture, de la capacité économique, de l'éducation, de la santé, des produits pétroliers et des petites entreprises. Depuis juillet, elle a achevé la construction de sept nouvelles écoles primaires dans le pays, portant ainsi à 23 le nombre total des écoles primaires qui ont été construites. Par ailleurs, la Banque a commencé récemment à financer l'établissement d'un guide d'enseignement et d'apprentissage qui sera distribué à tous les enfants des écoles primaires. En septembre, l'enquête démographique et sanitaire a été achevée. La Banque mondiale continue également de financer des ateliers sur l'esprit d'entreprise visant à encourager le développement des petites entreprises, qui ont attiré 1 099 participants au cours des derniers mois.

55. Le PNUD poursuit ses efforts en vue de renforcer la capacité institutionnelle de l'Institut national d'administration publique d'assurer la formation des fonctionnaires et des hauts cadres dans le domaine de la gestion et dans le domaine technique. En coopération avec la MANUTO, le PNUD a aidé le Ministère de la justice à lancer le Centre de formation judiciaire qui, depuis août, a dispensé une formation professionnelle normalisée de niveau postuniversitaire au personnel judiciaire timorais. Il appuie aussi les efforts que déploie le Gouvernement pour préparer les élections locales et exécuter des programmes relatifs aux anciens combattants et autres programmes dans le domaine de l'emploi. Ensemble avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le PNUD exécute dans le pays des programmes de mobilisation communautaire en vue d'accroître le rendement des rizières. Par ailleurs, grâce à des fonds fournis par la Commission européenne, le PNUD et l'UNOPS se préparent à construire cinq ponts dans la partie orientale du pays afin de faciliter l'accès des populations rurales aux marchés.

56. Le Programme alimentaire mondial a distribué le reste des secours alimentaires d'urgence aux ménages touchés par la sécheresse et les inondations. Il met en ce moment la dernière main à un programme pour faire face aux problèmes d'insécurité alimentaire chez les enfants d'âge scolaire. Le Gouvernement a également continué d'exécuter son programme de redressement, d'emploi et de soutien en faveur des anciens combattants du Timor-Leste (RESPECT), qui a fini de décaisser 100 000 dollars à chacun des 13 districts pour des projets concernant la reconstruction des routes, l'approvisionnement en eau, les écoles et d'autres bâtiments publics exécutés avec une main d'œuvre appartenant à des groupes vulnérables, y compris des anciens combattants, des ex-combattants et des jeunes.

57. Grâce à une aide financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Timor-Leste a effectué en juillet son premier recensement national qui a donné un décompte provisoire de la population jusqu'au niveau du sous-district. Les chiffres provisoires indiquent une augmentation spectaculaire de 17,4 % de l'ensemble de la population du fait du grand nombre des personnes qui sont retournées dans le pays et du taux élevé d'accroissement naturel. La population du district de Dili a augmenté de 39,3 % en trois ans, traduisant un taux d'urbanisation impressionnant qui ne manquera pas de poser de nombreux problèmes aux pouvoirs publics. Compte tenu des résultats du recensement, le Gouvernement a de nouveau mis l'accent sur la mise en œuvre de la politique nationale de planification de la famille dans le cadre du programme général de santé de la procréation du Ministère de la santé. Le FNUAP, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé aident le Gouvernement en soutenant la formation du personnel de santé et en améliorant les services sanitaires au niveau du district. L'UNICEF a fourni un appui technique pour élaborer la stratégie nationale d'immunisation et la stratégie nationale de nutrition, qui ont récemment été approuvées par le Ministère de la santé.

58. Avec l'appui technique de l'UNICEF, le Ministère de l'éducation a approuvé son premier plan de gestion de la réforme de l'enseignement du niveau primaire pour fournir un programme d'enseignement bilingue en tetum et en portugais dans toutes les matières jusqu'au sixième niveau d'études; ce plan est actuellement soumis à un essai préliminaire dans le pays. L'UNICEF et l'UNESCO continuent d'assurer une formation au personnel et aux enseignants des établissements d'enseignement primaire et tertiaire.

59. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aide les autorités nationales à élaborer et à mettre en œuvre des procédures d'asile, en renforçant la capacité de déterminer le statut de réfugié et d'accorder la protection aux personnes qui en ont besoin. Par ailleurs, l'UNICEF continue de discuter avec les pouvoirs publics des questions relatives à la protection de l'enfant et a consulté les parties prenantes intéressées, y compris les jeunes au niveau national, au sujet du projet de loi concernant les enfants.

IV. Aspects financiers

60. L'Assemblée générale, par sa résolution 59/13 du 29 octobre 2004, a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 85,2 millions de dollars destiné à couvrir le fonctionnement de la MANUTO pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. En conséquence, si le Conseil de sécurité approuvait ma recommandation, énoncée au paragraphe 65 ci-dessous, concernant la prorogation du mandat de la MANUTO,

le coût du fonctionnement de la Mission pendant la période de prorogation sera limité aux ressources approuvées par l'Assemblée générale.

61. Au 31 octobre 2004, le montant des contributions non versées au compte spécial pour l'ATNUTO/MANUTO s'élevait à 69,3 millions de dollars. À la même date, l'encours total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 392 300 000 dollars.

V. Observations et recommandations

62. Au cours des trois derniers mois, le Timor-Leste a avancé régulièrement sur la voie de la création des institutions. Tandis que les préparatifs sont en cours pour la tenue des élections locales, les dirigeants timorais ont pris plusieurs initiatives pour trouver une solution au problème des anciens combattants et des affrontements entre groupes d'adeptes d'arts martiaux afin de maintenir la paix et la stabilité dans le pays. Avec le concours de la MANUTO et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, il y a eu une augmentation de la capacité de l'administration publique, du système judiciaire et des organismes chargés de la sécurité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans des domaines essentiels allant de la bonne gouvernance à la réforme du secteur de la sécurité en passant par le renforcement des institutions. La désignation du *Provedor* (Médiateur) pour les droits de l'homme et la justice, la mise en place et le renforcement des cadres juridiques et le règlement des questions frontalières entre le Timor-Leste et ses voisins constituent des exemples des tâches délicates qui doivent encore être réalisées.

63. Conformément à la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation technique intégrée s'est rendue au Timor-Leste début octobre pour évaluer la situation sur le terrain, afin de déterminer dans quelle mesure il faudrait modifier la taille, la composition et les tâches de la MANUTO, y compris la configuration de sa composante police et de sa composante militaire. Les membres de la mission ont cherché à recueillir l'opinion de toutes les parties prenantes et se sont également rendus dans les districts frontaliers.

64. La mission a conclu qu'en dépit des progrès remarquables accomplis au cours de la phase de consolidation de la MANUTO, le Timor-Leste n'avait pas encore atteint le seuil critique d'autonomie. L'administration publique – en particulier les secteurs financier, bancaire et judiciaire – reste faible et fragile. Certains des 58 conseillers civils de la MANUTO qui fournissent un appui critique et qui ne devraient à présent assurer que l'encadrement continuant aujourd'hui d'exercer des fonctions d'exécution dans des institutions clefs. Dans le domaine du maintien de l'ordre, la PNTL continue de faire face à de graves problèmes, notamment un manque de compétences et de valeurs professionnelles, d'expérience en matière de maintien de l'ordre, de matériel et d'infrastructures nécessaires, et de capacités en matière de gestion et de coordination. Une formation complémentaire s'impose pour la porter au niveau voulu de professionnalisme, de compétence et de savoir-faire. Le rôle essentiel qu'ont joué les conseillers de police civile en matière de formation et d'encadrement de la PNTL demeure indispensable. Pour que les programmes de formation actuellement en cours soient pleinement exécutés et achevés d'ici à mai 2005, il sera nécessaire de conserver les effectifs autorisés de 157 membres de la police civile au cours des six mois à venir. En ce qui concerne l'appui à la sécurité et à la stabilité du Timor-Leste, les frontières du pays avec l'Indonésie ne sont

toujours pas définies. Si les relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor-Leste se sont améliorées, en particulier au niveau le plus élevé, les 42 officiers de liaison sont toujours nécessaires pour faciliter les contacts entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières et pour suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité. Cette modeste présence internationale le long de la frontière, qui bénéficie de l'appui de la composante militaire de la MANUTO, dont les effectifs autorisés sont de 435 hommes, continue d'être considérée par la population timoraise comme un mécanisme important de renforcement de la confiance.

65. Compte tenu de ce qui précède, la situation sur le terrain ne justifie aucune modification des tâches de la Mission telles qu'elles ont été assignées par la résolution 1543 (2004). Les choses étant ce qu'elles sont, tout changement dans la composition ou la taille de la MANUTO, y compris celle de la composante police et de la composante militaire, risque de compromettre sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités. À notre réunion du 4 octobre 2004, le Premier Ministre Alkatiri a exprimé sa gratitude pour l'aide apportée par la MANUTO depuis mai 2004. Depuis lors, à une réunion spéciale avec mon Représentant spécial, le Président et le Premier Ministre ont exprimé l'espoir que le mandat de la MANUTO serait renouvelé pour six mois dans sa forme et sa structure actuelles. Je recommande donc que la Mission soit maintenue avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelle jusqu'au 20 mai 2005. Cette période finale de six mois permettrait d'achever les tâches de la MANUTO et d'affermir les progrès accomplis jusqu'à présent.

66. Parallèlement, la Mission devra de plus en plus axer son attention sur sa stratégie de retrait au cours des six mois à venir, l'objectif étant de faire en sorte qu'une fois la MANUTO partie, le pays pourra continuer de fonctionner sans véritablement pâtir de ce retrait. Cela exige que la MANUTO redouble d'efforts pour encourager les Timorais à participer de plus en plus aux trois domaines d'intervention de la Mission et à s'y investir, et pour identifier des partenaires bilatéraux et multilatéraux de bonne volonté. Ce faisant, la MANUTO devra veiller à ce que, une fois qu'elle aura quitté le pays, les Timorais seront capables d'assumer ses responsabilités, avec l'aide continue du système des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. Je suis heureux de constater que la conférence des bailleurs de fonds se tiendra maintenant en mars plutôt qu'en juin comme initialement prévu.

67. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres partenaires du développement ont accompagné les efforts de la MANUTO visant à aider le Timor-Leste dans le processus de mise en place des institutions. Au cours des six mois à venir, l'appui qu'ils continueront d'apporter sera encore plus déterminant pour faciliter le passage d'une opération de maintien de la paix à un cadre d'aide au développement traditionnel viable. Je demande instamment à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste de renforcer leur coopération avec la MANUTO en vue de réussir cette transition.

68. Je suis persuadé que les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se renforceront encore davantage grâce aux efforts communs des dirigeants timorais et du nouveau Gouvernement indonésien. J'invite les deux pays à n'épargner aucun effort pour régler les questions bilatérales en suspens, notamment la démarcation de leur frontière terrestre.

69. Je salue les efforts déployés par le Groupe des crimes graves pour achever ses enquêtes en novembre 2004 et mener à bien les procès et autres activités d'ici à mai

2005 conformément à la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Je crois fermement aussi que les auteurs des crimes graves commis en 1999 au Timor oriental devraient être traduits en justice. Je réitère l'appel que j'ai lancé précédemment aux États Membres pour que, grâce à leur coopération pleine et entière, il soit fait barrage à l'impunité. J'ai l'intention de continuer d'explorer les moyens possibles de traiter cette question en vue de formuler au besoin des propositions.

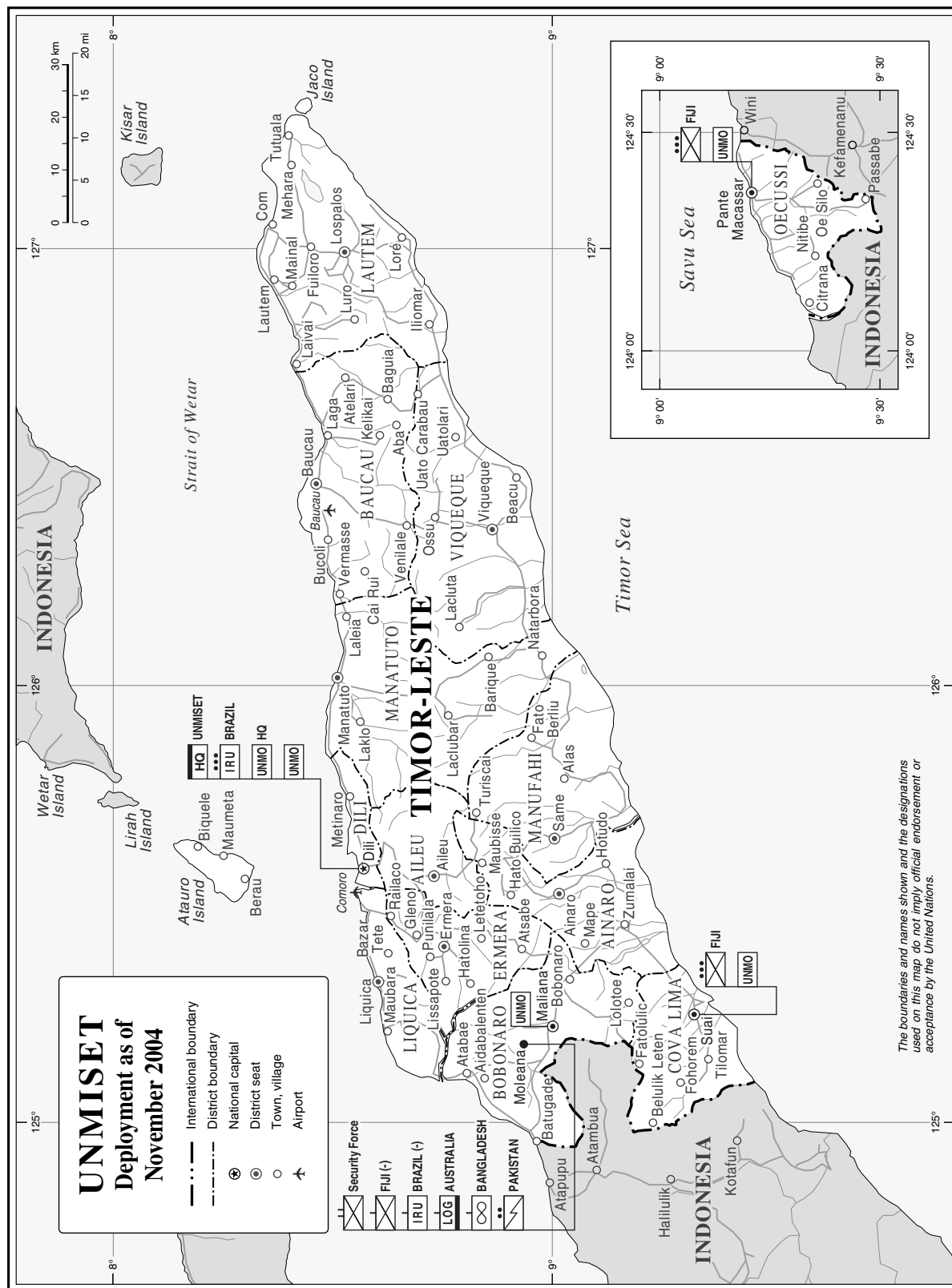
70. Pour finir, j'aimerais rendre hommage à mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, ainsi qu'aux membres des composantes civile et militaire et de la composante police de la MANUTO, pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent du mandat de la Mission.

Annexe

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : effectifs de la police civile et de la composante militaire

(Au 31 octobre 2004)

	<i>Police civile</i>	<i>Soldats</i>	<i>Observateurs militaires</i>	Total
Argentine	1	–	–	1
Australie	17	94	3	114
Bangladesh	3	34	2	39
Bolivie	–	–	2	2
Bosnie-Herzégovine	2	–	–	2
Brésil	5	135	4	144
Chine	16	–	–	16
Danemark	–	–	2	2
Espagne	5	–	–	5
États-Unis d'Amérique	9	–	–	9
Fédération de Russie	1	–	2	3
Fidji	–	137	–	137
Ghana	4	–	–	4
Jordanie	3	–	2	5
Malaisie	21	5	6	32
Mozambique	–	–	2	2
Népal	2	–	2	4
Norvège	2	–	–	2
Nouvelle-Zélande	–	1	2	3
Pakistan	10	19	3	32
Philippines	13	–	3	16
Portugal	17	5	5	27
Samoa	4	–	–	4
Sri Lanka	1	–	–	1
Suède	2	–	2	4
Turquie	6	–	–	6
Ukraine	3	–	–	3
Zambie	1	–	–	1
Zimbabwe	2	–	–	2
Total	150	430	42	622



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section